

JOURNAL DE QUÉBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

ON S'ABONNE
A Québec, à la librairie d'A. Coré et Cie, ou au bureau du Journal, près l'Archevêché.

Prix : 20s par année, frais de poste à part. Pour les instituteurs qui se conformeront à nos conditions à leur égard, 15s.

ANNONCES.
On reçoit les annonces à insertion tous les jours de 8 h. du matin à 6 h. soir.

Le Rédacteur en chef, J. CAUCHON.
Correspondant parisien, ATTICUS.
Le gérant, AUGUSTIN CÔTE.

Réponse de l'hon. L. J. Papineau au docteur Wolfred Nelson.

MERCREDI, 31 mai 1848.

Au directeur de l'Avenir.—Monsieur,
Le docteur Wolfred Nelson sous son nom propre, ce que j'approuve très-fort, annonce aux provinces et à l'Université, qu'il a profité d'un jour de dimanche, en ceux qu'il ennuierait ne pouvaient pas s'entendre, sans fuir de l'église, pour avant et après messe et vêpres, leur débiter un bel éloge de lui-même, ce qui n'est pas très modeste; et pour vomir d'atroces calomnies contre beaucoup d'autres personnes, ce qui est très méprisable chacun des six autres jours de la semaine, et devient scandaleux quand c'est le jour du Seigneur qui devrait être consacré à servir les seules de sa conscience, quand l'on a une conscience; à s'humilier de ses propres fautes; à pardonner celles d'autrui; et à ne pas haïr son prochain, de toute la puissance de son âme. L'article du docteur établit que son fiel est saturé non-seulement de tout ce qu'il peut sécréter de haine bilieuse, mais de plus qu'il est le réceptacle de tout ce qu'il y a de bile haineuse, chez ceux qui lui ont aidé à fabriquer son beau discours. Ils sont connus, Valent-ils la peine d'être nommés? Rien ne presse, ils ne perdent rien pour attendre.

Quoique ce docteur ait dit qu'il ne sait trop bien avec quelle indispensable faiblesse, il échoie la langue française, sans plus de pitié que n'en ont mis ses nouveaux alliés les Unionnaires de toutes nuances, à écorcher Jean-Baptiste, dans son honneur, dans sa représentation, dans ses libertés, dans ses droits égaux avec ses co-sujets, dans son avoir et dans son crédit; pour imputer au savant dissection rien de plus, que trois à quatre anglicismes ministériels, alias artificiellement conservés pour donner le change; puis sa griffe, au bas des cinq colonnes de la Mueuse. Telles qu'elles sont, elles lui ont valu des huées à St. Ours, et il ne rapporte pas de remerciements d'ailleurs. Il paraît s'être donné bien du mal, le brave docteur, pour n'en recueillir ni honneur, ni profit. Je souhaite sincèrement que le scalpel et le bolus lui valent plus que ne l'ont fait sa faconde. Si elle est en hausse près du peuple, elle est en hausse dans les deux conseils, ce qui peut devenir plus lucratif.

Le docteur est d'une admirable logique, voyons. "Il fallait nous débiter notre argent. C'est ce dernier attentat qui produisit les assemblées publiques, qui sont inscrites pour jamais dans les fastes du pays, et l'époque mémorable de 1837. Les armes furent employées, le choc fut rude et sanglant; la victoire se rangea du côté des méchants, contre le juste plus faible. A la suite de l'Union résultant d'elle est venu le GOUVERNEMENT RESPONSABLE, qui nous accorde une étendue de liberté, qui va bien au-delà des vœux de ceux qui réclamaient contre les atrocités gouvernementales de 1837."

Le vol était alors de moins de £50,000. Il est aujourd'hui 60 fois plus grand, £3,000,000 pour notre contingent. Nous demandons le gouvernement électif, qui avait existé avec tant d'avantages mutuels pour la Vieille et la Nouvelle-Angleterre, par la prospérité de celle-ci, faisant à ses frais la guerre au profit de la métropole; conquérant pour elle Louisbourg, l'Acadie, le Cap-Breton; envahissant plusieurs fois le Canada par terre et par mer et faisant le siège de Québec. Les colonies républicaines faisaient vaillamment des conquêtes, que la métropole aristocratique restituait lâchement. Nous demandons rationnellement un système compatible avec le régime qui a fonctionné harmonieusement, à l'honneur de la métropole, avec bonheur pour les colons, pendant plus de cent cinquante ans. Leurs journaux, leurs principes nés au milieu d'un état social analogue au nôtre, nous eussent servi de guides sûrs vers la prospérité, et la haute intelligence, qui en ont fait l'élite des populations américaines. Les théoriciens d' alors savaient ce qu'ils demandaient; libertés et avantages sans bornes pour le peuple, et rien pour eux-mêmes. Les praticiens pratiques d'aujourd'hui, reçoivent des avantages indus et corrompus pour eux et leurs parasites, et font subir la honte et le servage à leurs constituants, en les priant de se taire, d'être tout jaloux, puisque "l'Union nous a sauvés, nous ministres, quoiqu'elle nous ait perdus, vous peuple. C'est votre lot accoutumé. Nous sommes placés. Baissez des mains. La farce est jouée, jusqu'à de nouvelles élections."

Le Haut-Canada a demandé le gouvernement responsable à l'instar de ce qu'il est en Angleterre. La même est une fiction surannée et déceptrice. Fut-il la aussi bon, comme en réalité il y est peu efficace, il ne s'ensuivait pas qu'il fut avoie ici la moindre analogie avec celui de la métropole. Et y eût-il été bon, puisqu'il convenait à l'état social de l'Angleterre, il ne s'en suit pas qu'il convenait à l'état social différent de l'Amérique. Les lords Durham et Sydenham, sachant que la promesse est toujours grande en proportion de l'ignorance, se plurent à vanter ceux qu'ils jugeaient être les plus faciles à duper. Ils dirent donc: "Oh! messieurs les anglais du Haut-Canada, vous avez beaucoup d'esprit que les français du Bas." Le candidat breton ne répond point; "Vous nous faites rougir, le compliment est très-fort." Il répondit: "Messieurs, notre état de clairvoyance nous révèle que vous êtes dans un état de lucidité. — Oh, messieurs, nous sommes des oracles d'icellors, et, menteurs comme des oracles, nous disons que vous êtes des hommes pratiques, puisque vous demandez quelque chose d'inouï, et qui n'a jamais été demandé, par aucune colonie sensée avant vous. Ne doutez point que ce ne soit pour le mieux, quoiqu'il soit évident que vous ne comprenez guères ce qu'est la chose dont vous êtes si fiers engoués.

Puis venant de vaticaner ornementalement pour parler raison, ils disent: "Vous prouvez seulement que vous êtes incohérents du gouvernement actuel, et vous avez raison. Bien fâché est celui qui se sent battu contre les Yankees, pour conserver néanmoins cette machine gouvernementale. Nous allons vous en donner une autre, qui sera si bonne, tant que vous ne la comprendrez point, qu'en un clin d'œil, elle déceuvra votre dette, triplera vos taxes, et qu'au lieu de crier miséricorde, comme vous le faites aujourd'hui pour une égratignure, vous direz grand merci, grand méro-patrie, quand elle vous aura écorché de la tête aux pieds." Tout ce galimatias a été trouvé sage et profond, par

les longues têtes du Haut-Canada, et par leurs quelques adeptes du Bas, dont notre docteur étant un des plus lumineux, a été bien compris à St. Ours, quand il y a été sifflé.

Il n'y avait réellement que dans le Haut-Canada, la plus arriérée en connaissances politiques, la plus servile de toutes les colonies, qu'ait jamais possédées l'Angleterre, on l'on ait été capable de tomber dans un piège aussi grossier. Il était la seule des colonies anglaises qui se fut décidée, par l'octroi d'une liste civile pour la vie du souverain. Il fallait qu'il n'y eût personne chez eux, qui eût la plus légère teinture de l'histoire coloniale, pour ne s'être pas inspiré de la résistance à cette demande injuste et absurde, que lui avaient opposée toutes les autres colonies sans exception; depuis Jacques second chassé de la métropole et son gouverneur Andros chassé de ses colonies, en haine de ses efforts, pour obtenir ce gage d'asservissement abject. Il est la seule colonie où l'esprit d'imitation irrationnelle ait conservé le droit de primogéniture. C'était bon pour une colonie montagnarde et moyen âge de ce degré, que de lui faire recevoir comme tolérable, ce gouvernement responsable, à la suite duquel et résultant de lui, est arrivé un galop une corruption effrénée dans les élections, et dans tous les départements; une exagération dans l'énormité des dépenses civiles, qui n'a jamais démolies ni approuvées un autre pays à l'égal de celui-ci. Supposez la liste civile de l'Angleterre de sept millions sterling au lieu d'un million sterling; voilà notre gouvernement responsable. Si des ministres exploitant cet appâtage peuvent l'aimer, un peuple éclairé ne peut que les haïr eux et l'œuvre de leur adoption et de leur affectation.

Des procureurs forts dans la connaissance de la jurisprudence locale, bons juristes, dont les laborieuses études les ont bien qualifiés à connaître, au point de vue étroit des intérêts privés et individuels, quelle forme doivent avoir la lettre de change, les contrats et les mémoires de frais qu'ils ont à recouvrer dans chaque différente classe d'action; mais qui sont faibles ou nuls sur tant d'autres sujets plus importants, dont la connaissance est indispensable à un homme d'état, travestis en chefs de cabinet, se pavant au lieu de trembler, parce qu'ils ont des commissions formulées sur celles des Fox, des Pitt et des Peel; c'est une plaisanterie des comités constitutionnels et de lord Sydenham contre le gouvernement responsable. S'ils avaient DES NOTIONS ÉLÉMENTAIRES du droit constitutionnel anglais ou autre, ils sauraient que les procureurs-généraux ne doivent pas être dans le cabinet, mais en dehors, afin de lui donner des opinions légales quand elles leur sont demandées, sous une responsabilité autre que ministérielle. Le ministre est privé du secours que constitutionnellement il doit avoir, dans la clarté et la rapidité de la discussion dans le cabinet, le procureur-général adopte une opinion erronée. L'autorité de sa charge lui donne une influence indue sur ses collègues. Qu'un contraire des hommes d'état se trouvent divisés sur la légalité d'une mesure qu'ils sont enclins à prendre, ils en réfèrent aux officiers en loi par une lettre qui n'est possessionnée comme le délat peut le devenir, qu'il ne laisse pas soupçonner comment est partagé le cabinet; et les légistes, renfermés dans le calme de la méditation de leur bibliothèque, n'envoient la question débattue que sous le seul rapport de sa conformité aux lois antérieures, quand la politique l'a envisagée principalement sous le rapport de son utilité future.

Les hommes pratiques, comme les lords Durham et Sydenham, nous ont donné un gouvernement responsable modifié (expression textuelle), et les hommes pratiques "avec un trouble prodigieux et de l'intrigue à l'infini" qui l'acceptent avec la charge de procureurs-généraux dans le cabinet, prouvent leur grande suffisance pour eux-mêmes, et leur grande insuffisance pour bien remplir la charge qu'ils ont si passionnément recherchée et convoitée. C'est parce que nous avons le gouvernement responsable modifié, incompris et incompréhensible, qu'il a déshonoré tous ceux qui s'y sont attachés, torques et libéraux au même degré; qu'il les a conduits à commettre tour à tour les mêmes fautes législatives, les mêmes immoralités administratives, les mêmes petits coups d'état arbitraires, les mêmes corruptions électorales, la même pointillerie à se saisir des plus faibles erreurs de forme pour empêcher des enquêtes, comme si la majorité des élections était souillée de fraudes et de corruption; et qui est la perversion du système représentatif, au point de le rendre un des plus mauvais systèmes possibles. Ils ont les uns et les autres rapetissés la politique du pays aux proportions diminutives de la seule politique personnelle, ne regardant qu'à être ou à n'être pas en place pour ne rien faire quand on y est, et s'appeler hommes-pratiques quand on ne fait rien. Ils ont en recours les uns et les autres, dans leur fureur égale de se supplanter, à un système commun de mensonges éhontés, de calomnies ineptes tant elles étaient outrées, de personnalités triviales, et toujours ont été en négociations ténébreuses pour s'associer en ministère ceux sur lesquels ils déversaient chaque jour l'outrage et la louange, selon le cercle ami ou hostile où ils se trouvaient (voyez correspondance Carou-Lafontaine), se faisant tout à tous pour se cramponner au pouvoir. Ils professent s'être divisés en torques et en libéraux, avec des principes distincts et tranchés, et ils ont voté à l'unanimité les mêmes principes, la même définition du gouvernement responsable, tant il est vrai qu'il ne signifie rien du tout, ou qu'il signifierait les mêmes erreurs et les mêmes intrigues de la part des deux partis. Il a été plié et torturé à signifier tout ce qu'on voudrait d'arbitraire et de servile les différents ministères; dans des résignations de représentants, avec promesse d'emplois en dédommagement; dans l'insouciance commune à diminuer l'énormité de la dépense; dans les choix d'officiers-rapporteurs placés dans l'alternative de favoriser le candidat ministériel et le ministre, ou de s'exposer à ses raucines et à la perte d'emplois lucratifs; dans la pratique de déclamer violemment contre une telle incohérence chez ses adversaires, dans les 24 heures après que l'on y était tombé soi-même; dans celle de se prévaloir du secret du cabinet, pour escamoter des élections en envoyant les candidats de son choix préparer leur succès par des conversations privées avec des individus, avant que le comté connût le temps de l'élection et que tous les candidats pussent se présenter avec des chances égales devant le public; dans celle d'avoir rempli les bancs de la magistrature, moins en vue des qualifications des juges qu'en vue de services politiques des partisans, de leur utilité ou de leur inopportunité dans la chambre, dans les rues, dans le cabinet, quand ils

ont été assez habiles pour se rendre les maîtres de leurs conditions, et forcer leurs collègues, à quinze jours de distance, à des résolutions contradictoires en se jouant d'eux, de leurs électeurs et de leurs engagements avec les uns et les autres.

Tout cela démolisse rapidement le pays, qui ne peut regarder le système, quand il lui est révélé, que comme un incube qui se souille et l'étonne dans ses caresses criminelles. Laissez la discussion libre jusqu'à la prochaine session, et osez ne pas venir alors, ministres responsables, avec un bill pour donner une représentation en rapport avec la population des diverses parties de la province, et vous apprendrez que vous insultez à l'opinion, que vous trahissez la patrie. Le subterfuge vous est impossible. Cette phrase a été le programme du peuple aux dernières élections; elle est explicite et non pas vague comme le langage de M. Baldwin, voulant bien d'une réforme qui augmenterait la représentation, mais expliquant que ce ne sera pas dans la proportion des populations. Elle n'est pas vague comme le langage larif de M. Lafontaine, voulant bien de la même prétendue réforme, comme le bill d'Union lui-même: "représentation égale dans les deux sections, vraies fraudes électorales pour duper les gens par un faux semblant de système représentatif," a dit lord Durham; "qui laisserait subsister l'oppression du Bas-Canada comme localité, l'oppression des Canadiens-français comme race," a dit le Comité de la Réforme et du Progrès.

Ne vous y trompez point, vous n'êtes au ministère que parce que le peuple a cru que vous vouliez cette réforme, question de vie ou de mort politique pour lui. Hommes-pratiques, êtes-vous entrés au ministère sans savoir si vous pouviez ou ne pouviez pas la proposer; si le gouvernement pouvait consentir à ce qu'elle fut ou ne fut pas proposée, ou si avant de vous accepter il avait besoin d'en référer en Angleterre; ce qui vous aurait donné le chagrin de n'être ou vous êtes que quinze jours à trois semaines plus tard que vous n'y êtes arrivés, mais vous y seriez honorement et constitutionnellement assis; ce qui n'est pas le cas dans votre système de réticence et d'équivoque? S'il y a l'ombre de valeur attachée à l'expression "gouvernement responsable," on ne pouvait répondre à Downing-Street rien autre chose sinon: "Mais sans hésitation, milord, vos ministres peuvent manipuler la représentation comme bon leur semblera, puisque c'est un sujet spécialement laissé à la discrétion de la législature coloniale." Êtes-vous entrés au ministère sans vous être demandés les uns aux autres si vous étiez d'accord sur ce point; si vous ne l'avez point fait, vous ne possédez point vos premiers éléments de droit constitutionnel. Vous n'êtes, dans ce cas, à vos places qu'après avoir trompé le peuple, trompé le gouverneur et vous être trompés les uns les autres. Le poste n'est pas enviable, et néanmoins parce que vous l'avez accepté sans condition, vous ne pouvez l'abandonner sans déshonneur. Vous êtes sous la main du peuple, enchaînés à rester aux places que vous avez pourchassées avec tant d'ardeur, pour qu'il juge, quand vous commencerez à agir et à parler, du degré de sincérité et d'importance qu'il faut attacher à vos dévouements égaux pour lui, le peuple, et pour ce bon gouvernement indéfini, venu du dehors malgré lui, pour son bonheur selon vous, pour son malheur selon moi. Vous êtes sous la main du gouverneur, enchaînés aux places que vous avez acceptées de lui sans condition. Vous ne pouvez pas briser l'administration par caprice, tant que la chambre ne lui en demandera pas une autre, et il n'y en a pas d'autre que vous de possible. Ni vous, ni moi, ni personne en-dehors des dix-neuf qui ont voté pour les ci-devant ministres torques, ne voulons d'aucun d'eux au pouvoir. Leurs antécédents avant 1837 vous font surger. Vous êtes bien assurés d'être au pouvoir pendant tout le parlement actuel si vous voulez. Donnez un représentant à chaque dix mille âmes, dans l'étendue de la province. Toutes les réformes les plus larges suivront celle-ci. Sans elle, nulle réforme ne pourra progresser assez vite pour qu'elle ne soit pas devancée par des abus plus graves et plus nombreux que ceux que vous saurez réprimer. Donnez-la, le peuple est avec vous, et je suis avec le peuple; refusez-la, le peuple est contre vous, et je reste avec le peuple.

Être pour ou contre M. Baldwin ou M. Lafontaine, M. Draper ou M. Viger, quelle puérilité! Je suis pour toutes les bonnes opinions que ces hommes professent, contre toutes les mauvaises opinions qu'ils énoncent. Il n'y a pas un d'eux qui ait au front de me proposer de le suivre, et on lance la presse ministérielle tout entière contre moi quand j'attaque quelques-unes de leurs opinions, quand j'en appuie d'autres; on la pousse à élaborder et à dire que j'attaque leurs personnes. Je ne demande pas à un seul homme de me suivre. En matière politique, je ne demande à qui que ce soit le sacrifice de son opinion, et ne suis prêt à faire le sacrifice de la mienne à qui que ce soit. La pensée émise en paroles n'est plus à l'orateur seul; elle devient la propriété de quiconque est persuadé de sa justice et de sa justesse. Nos grands hommes et moi sont trop éphémères, pour qu'il n'y ait pas de la misère dans le journalisme qui parle de Lafontinisme ou de Papineauisme, à moins que ce ne soit un seul mot pour exprimer ceux-ci: "Représentation naturelle, représentation artificielle du pays." Celle-ci, je la dénonce comme tyrannique, ainsi que les opinions des hommes qui, sous le poids de la fétrissure et de la ruine qu'elle inflige au pays de leur naissance, ne la repousse pas avec mépris et indignation. S'ils ont transigé avec leurs consciences, et avec les libéraux du Haut-Canada, et avec les torques de Montréal, pour être élus à Montréal, leur être dans le ministère à la condition de continuer à traîner le Bas-Canada à la remorque du Haut, ils s'élevèrent contre leur pays, et leur pays s'éleva contre eux.

Déception du gouvernement responsable, ignorance des principes constitutionnels et duplicité chez ceux qui l'administrent en ce moment: est-il rien de plus facile à démontrer à quiconque voudrait donner un instant d'attention à la débile défense qu'ils font d'eux-mêmes, à la violence et à la mauvaise foi des attaques, qu'ils dirigent contre moi. Avec un parfait concert, six presses qui ont été les organes avoués de l'opposition aujourd'hui ministères, m'ont pendant cinq mois déloyalement attaqué, sans que jamais je me sois soucie de faire attention à ces picrochetes ministérielles. Une protestation énergique en chambre, contre la détermination bizarre autant que fatale aux intérêts publics, de n'avoir pas de session, démontre trop clairement que nos ministres n'ont rien de l'homme d'état pra-

tique, pour qu'ils me la pardonnent; et l'humeur antérieure, des ce moment devient vengeance et persécution, s'ils le pouvaient. Je vois qu'ils ne veulent pas la réforme parlementaire efficace. Ou un sentiment d'effroi, et de douleur lancinante, me saisit, à la vue d'une dépravation politique aussi peu suspectée par moi. C'est alors, qu'aussi haut que la force de ma voix et de ma volonté le peuvent permettre, je jette au peuple, à tout le peuple le cri d'alarme, et du chagrin profond, dont je suis en effet travaillé. Peussent-ils se réveiller, et dans chacun des comtés de la province, exiger de son représentant, que cette réforme soit agitée de suite, Dieu le veut, la justice le veut, le peuple le veut; honte, chute, dégradation à qui ne le veut pas.

C'est parce que je demande aux ministres, de vouloir servir la cause de la justice et du pays, qui les a élus dans l'attente de recevoir d'eux cette première et indispensable réforme; c'est parce que je dis que je les aiderai à l'obtenir; rien de moins, rien de plus, que toutes leurs feuilles avec un concert qui ne peut être que dicté, démentent la coïncidence absurde, que je vais faire éclater la rébellion, pousser à la séparation, ruiner le commerce, soulever l'échafaud et me saisir de la dictature. Sont-ce des hommes pratiques, qui peuvent imaginer une si folle défense? Quand je leur déroule l'étendue de leurs moyens de force, pour le mal et pour le bien, et ma complète faiblesse, pour quoi que ce soit de violent; quand, je leur prouve que je n'ai pour me protéger contre le plus fort des gouvernements qui existent en ce moment, que la vérité de ma parole; leur aménité redoublée de violence, et aux menaces de leurs presses, ils ajoutent celles de leur docteur. Je me ris des uns et des autres; elles ne sont fondées que sur le mensonge, elles ne peuvent pas porter coup.

Avec le même concert dans la retraite, que dans l'attaque, toutes les feuilles ministérielles qui ont défendu l'inaction de l'opposition et l'inaction du ministère, et qui de cette persistance à ne rien faire, et de cette somme accumulée de négations, constituent l'affirmation qu'ils sont des hommes pratiques, disent que les ministres ne sont pour rien du tout, dans la mauvaise défense adoptée par toutes ces feuilles, contre toute expression vive et générale de l'opinion publique, sur quoique ce soit de libre et de généreux. Ils ne sont donc pas, et n'ont jamais été des hommes pratiques, s'ils ne veulent pas être à la tête de l'opinion sociale la plus avancée; s'ils n'ont point d'organes assez respectables, pour être avoués; propres à préparer le pays à recevoir les opinions et les mesures libérales, dont ils auront le désir de le doter, au jour où ils sortiraient du sommeil et du repos, savourés avant la fatigue.

Les ministres ne sont pas liés avec ces feuilles! Pourquoi donc me parler de leur importance, et de la déférence grande, que j'aurais dû avoir pour les admonestations paternelles, que m'ont données M. Letourneux et ses parents. Quoi! c'est ça, qui commande le respect du tiers état, pour le quatrième état, pour la presse, qui donne l'immortalité aux héros, qui torde les bouquottes, et broie les trônes. Si elle ne roule que sur de pareils pivots, le plus léger coup de sifflet, suffit pour la voir rouler dans la poussière. Non messieurs les pignones par vous-mêmes, vous avez tant soit peu plus de taille que vous ne dites, par les noms connus, de ceux qui lâchement s'enthousiasent et s'abritent derrière vous.

(A continuer.)

LE COMTE DE ST. MAURICE

ET SON REPRÉSENTANT M. L. J. PAPINEAU.

On lit dans la Minerve:

M. l'Éditeur.—Je m'empresse de vous communiquer la nouvelle de la DÉFAITE éclatante que vient d'éprouver, dans notre comté, l'hon. L. J. Papineau. Le grand agitateur a reçu ici une leçon dont il devra profiter plus tard. Il a vu que le comté qui l'a élu à l'unanimité, il y a six mois, a su saisir le moment de sa présence pour repousser et condamner solennellement la nouvelle ligne de conduite qu'il vient de se tracer. La défection ne pouvait être plus complète.

Je vous ai déjà dit que les amis quand même, de M. Papineau avaient fait des démarches pour lui offrir un dîner à l'Hotel des Sources de St. Léon; mais c'est à peine s'ils ont pu trouver quatre ou cinq souscripteurs à leur banquet; le Dr. Malhiot a été obligé de lui offrir sa table et sa simple compagnie, à la place de la démonstration projetée. On a même invité des membres du clergé, de ce clergé qui, selon M. Papineau, ne s'est jamais distingué que par la coupe de ses habits; mais personnes ne s'est soucie de faire partie de la fête, quoiqu'on ait cherché à lui enlever toute couleur politique. Première défection.

En voici une autre. M. le Dr. Malhiot, qui par une coïncidence assez singulière, a toujours en politique les mêmes opinions que M. Papineau, avait invité, dimanche dernier, tous ses co-paroissiens de la Pointe du Lac à se rendre chez lui, le matin du jour de l'Assemblée, pour accompagner M. Papineau jusqu'à Machiche, lieu de la réunion, et lui montrer par là les cas qu'ils faisaient de sa visite dans le comté. Mais une seule voiture se rendit à l'invitation; M. Papineau arriva seul à Machiche, avec son fidèle docteur, M. Malhiot et le jeune homme qui paraît être devenu son bâton de voyage, M. Dessaulles. Seconde défection.

La troisième défection, et la plus importante, se trouve dans le résultat même de l'Assemblée. Je vous ai déjà dit que l'Assemblée n'avait pas été convoquée dans le but exprès de désapprouver la conduite de M. Papineau; aussi un grand nombre de personnes influentes du comté qui condamnent hautement l'agitation impetive et inconsidérée que l'on voudrait faire en ce moment, n'avaient pas voulu se rendre à l'Assemblée, de crainte que leur présence fut regardée comme une approbation tacite. Cependant, malgré cette circonstance, il s'est trouvé une majorité suffisante pour faire passer les résolutions bien explicites que vous trouverez plus bas. Je suis vu affirmer, sur la connaissance personnelle que j'ai du comté de St. Maurice, qu'elles sont l'écho des sentiments de la presque totalité des électeurs.

C'est M. Richer dit Laflèche, qui a agi comme président, et M. le Dr. Malhiot comme secrétaire. Ce dernier a ensuite, de sa voix la plus solennelle, introduit M. Papineau à ses constituants; ceux-ci paraissent surpris de ne pas trouver chez lui cette prestance guerrière qu'on leur avait tant vantée. Il n'y avait pas deux mille personnes en tout, y com-

pris les femmes et les enfants qui étaient en grand nombre. M. Papineau, comme de raison, prit immédiatement la parole, et sut la garder pendant deux bonnes heures, au grand ennui de son auditoire, qui n'en pouvait plus. Mais avant d'apprécier le mérite de son discours je dois vous faire part d'une petite anecdote. Les amis, quand même, qui sont au nombre de quatre, en comptant ceux de la bonne petite Ville des Trois-Rivières qui étaient aussi ceux de M. Viger, craignant l'effet des derniers manifestes de M. Papineau, s'étaient réunis, quelques jours avant l'Assemblée, pour délibérer sur la démonstration contemplée depuis si longtemps, et savoir ce qu'ils aviseraient. L'un était d'opinion que M. Papineau devrait être prié de rester chez lui. Mais les trois furent d'avis qu'il fallait lui intimider de ne venir qu'à la condition de ne rien dire contre le ministère, la chose fut décidée, et un des quatre amis se chargea de l'office. Voilà ce qui explique pourquoi M. Papineau a été beaucoup plus modéré dans son discours, que ne le promettaient ses derniers manifestes. Les ministres n'étaient plus des patrons ni des superflus, des masques, des jongleurs c'était "des hommes qu'il estimait, et dont il reconnaissait les talents et le patriotisme." Mais comme à l'ordinaire, il parla de tout, excepté de la question, il repassa l'histoire politique du Canada, depuis 1808, époque de son entrée dans la vie publique, jusqu'à nos jours, en oubliant toutefois de parler du conseil spécial et des quatre années de son cousin, l'hon. D. B. Viger, et de l'hon. D. B. Papineau, son frère. Une chose qui m'a frappé, c'est que les premières paroles de M. Papineau ont été contre les taxes, qu'il trouvait trois fois plus fortes aujourd'hui, qu'au temps où il était entré dans la vie publique! Je m'attendais presque, qu'il allait déclamer contre la taxe des écoles, mais sans doute qu'il aime trop les membres de sa famille, pour vouloir faire de l'opposition à son cousin de St. Martin! Il n'en a rien été. Il a fait, comme de coutume, le récit des griefs "dont nous avons été les victimes, depuis que nous sommes sous la domination de l'Angleterre." Il a détaillé les infamies de l'acte d'Union, et fait le récit d'injustices dont personne ne doute. Le seul reproche qu'il ait fait au ministère actuel, outre son reproche rebattu d'avoir prorogé la session trop tôt, a été celui d'avoir fait perdre aux cultivateurs trente sous par minot d'avoine, en se mettant hors d'état de passer des mesures pour répondre à celle que vient d'adopter le congrès des États-Unis pour l'entrée libre des grains et animaux du Canada dans les ports américains! Mais son thème favori est la réforme électorale il a appuyé une heure et demie sur ce sujet; il n'a fait pourtant que répéter ce qu'il a dit à Québec et à la chambre, et ce qu'il propose de répéter dans les comités du pays qui voudront faire des assemblées pour le laisser parler. Il a dit qu'il espérait que le peuple ferait des assemblées dans toutes les parties du pays, à l'exemple de ce comté, (il ne prévoyait guère ce qui devait arriver une demi-heure après.) Il a fait lui-même l'éloge de ses services passés, de ses trente années passées au service du pays; ça rappellait furieusement les cinquante années de son cousin Denis Benjamin. Il a vanté son énergie, et la rapidité de ses nerfs qui se durcissent avec l'âge. J'ai ri de bon cœur en l'entendant parler, contre les avocats et les clercs avocats, à l'exemple de quelques petits orateurs de campagnes. Son discours sera probablement publié, revu et corrigé par l'auteur.

Après son discours, le Dr. Malhiot s'avança avec une série de résolutions fondées, a-t-il dit, sur le programme du comité de progrès et de la réforme de Québec; mais pour, sans doute, complaire à son patron, il a jugé à propos de ne point s'arrêter aux parties du programme en question, qui expriment les raisons que le peuple du pays doit avoir de reposer confiance dans le gouvernement responsable. Après la lecture de ces résolutions, J. Dequise, Eccl. de St. Léon, s'avança pour proposer quelques amendements, mais à la grande surprise de l'Assemblée, le président décida qu'on ne pouvait plus procéder sur les résolutions, qu'elles étaient passées. M. Dequise insista, mais le président refusa de le laisser parler. Il y eut un bronchard dans l'Assemblée; M. Desaulniers, ex-M. P. P., s'avança pour parler, mais il ne put se faire entendre; M. Loranger, avocat de Montréal, ayant été invité par M. Desaulniers à s'adresser à l'Assemblée, reclama ce privilège; mais on lui refusa avec violence. On était décidé à ne rien entendre contre M. Papineau. Mais le président, qui s'est conduit de la manière la plus indigne, demanda le silence de l'Assemblée pour M. Desaulniers! neveu de M. Papineau. Ce jeune seigneur fit un petit discours dirigé principalement contre l'administration et les journalistes, et que personne ne chercha à interrompre. Après qu'il eut fini, M. Loranger appela de nouveau à porter la parole, s'avança une seconde fois et dit qu'il se flattait que le président ayant accordé la parole à M. Desaulniers qui était entièrement étranger au comté, il obtiendrait le même privilège lui qui était né dans le comté et qui avait des intérêts et des affections. Mais le président ne voulut entendre aucune raison, et debout sur l'estrade, armé d'une canne, il cria à tue-tête à ses gens: non, non, n'écoutez pas, n'écoutez pas, hurra, hurra, et les cris de se faire entendre de tous côtés. Lorsqu'on lisait quelques amendements, le président, avant même de les mettre aux voix, criait le premier, en brandissant sa canne, et en faisant signe à des gens qu'il avait apostés pour l'occasion: non, non, ne recevez pas ces résolutions, hurra pour M. Papineau. Le tumulte était extrême, parmi la foule, et même sur l'estrade. M. Loranger put enfin demander distinctement pour qu'elle raison on refusait de l'écouter! M. Mousin dit Lajoie, des Trois-Rivières répondit: "c'est parce que la majorité ne rend jamais justice à la minorité!" Alors MM. Desaulniers, Loranger et leurs amis, se rangèrent sur le côté opposé de l'estrade, et harangèrent le peuple. Les partisans de M. Papineau voyant alors que le peuple les abandonnait, se hâtèrent de voter des remerciements au président sur son habileté et son impartialité (!!!) au fauteuil, puis il quittèrent la place.

J'ai été étonné de la conduite de M. Papineau dans cette circonstance. On m'avait dit que, lorsque M. Papineau agitait le pays, avant 1837, il n'avait pas de plus grand plaisir que d'écouter les objections qu'on pouvait avoir à lui faire et d'y répondre sur le champ. Mais quelle n'a pas été ma surprise lorsque j'ai vu M. Papineau s'emporter sur l'estrade, contre ceux qui voulaient répondre à son discours, et un mot de M. Papineau au président, aurait suffi pour rétablir le calme et laisser libre

(Pour le Journal de Québec.)

compte à la discrétion, mais il paraissait lui-même plus exalté que tous ses partisans. Voilà qui m'a fait...

Après le départ de M. Papineau et de sa petite compagnie, à peu près composée d'un quart des personnes présentes, l'assemblée s'organisa de nouveau. M. Desjardins, ex-M. P. P., fut appelé au fauteuil, et le Dr. Desjardins, prie d'agir comme secrétaire. M. Lorange prit ensuite la parole à grands cris, et jura pendant quelques temps stigmatisant la conduite honteuse et lâche que les partisans de M. Papineau avaient tenue à l'égard de leurs adversaires, et sans connaître en peu de mots les résultats que le pays devait attendre de la politique rémanente de M. Papineau, de son agitation inconsidérée. Il dévoila aussi l'hypocrisie dont ce monsieur avait fait preuve à l'Assemblée, en ne voulant pas répéter contre les ministres les termes injurieux qu'il leur avait appliqués dans ses derniers manifestes.

Les résolutions suivantes furent ensuite adoptées à l'unanimité, et comme je vous l'ai déjà dit, je suis heureux, sur la connaissance personnelle que j'ai du comté qu'elles sont l'expression de l'opinion générale.

Résolu.—Que le comté de St. Maurice repose dans l'urgence du ministère actuel, dans son dévouement aux intérêts Canadiens la plus entière confiance; et que ce comté saisisse cette occasion d'une Assemblée des électeurs, pour exprimer aux ministres sa satisfaction de leur avènement au pouvoir et l'espérer que le pays leur continuera l'appui qu'ils en ont reçu jusqu'à ce jour.

Résolu.—Que le comté ne peut qu'exprimer ses regrets, de ce que l'honorable Louis-Joseph Papineau qui en fut nommé le représentant en professant de son adhésion aux principes libéraux invoqués par l'Administration présente se soit maintenant tourné contre elle depuis quelque temps, en répandant dans le public au moyen de la presse ou autrement des doctrines pernicieuses, et ait cherché à entraver sa marche.

Résolu.—Que ce comté croit qu'il est de son devoir de faire connaître à son représentant actuel, que les principes qu'il professe maintenant sont en opposition à ceux de ses constitués, en autant qu'ils tendent à créer une agitation intempestive et inconsidérée, dont l'effet probable serait d'affaiblir la confiance du peuple du Canada dans le gouvernement du jour, et à faire retomber l'Administration des affaires entre les mains du parti qui vient de laisser le pouvoir, et d'occasionner une suite de troubles politiques qui porteraient un coup funeste à l'avancement et à la prospérité de cette province, en paralysant l'éducation, le commerce, l'agriculture et l'industrie, et en retardant les progrès de la population et le développement des ressources du pays, et qu'en conséquence il soit prie de remettre son mandat.

Telles sont les résolutions adoptées par les électeurs du comté de St. Maurice. Nous ne savons ce que va faire M. Papineau. Si on réussit à lui persuader que la majorité du comté est encore en sa faveur, il s'apercevra au moins que l'humanité qui a présidé à son éléction, a cessé d'exister depuis.

Le secrétaire de l'Assemblée vous enverra une copie des précédés. Toutes les personnes bien pensantes présentes à cette réunion s'accordent à blâmer hautement la conduite de M. Richer qui agitait comme président, à la première assemblée, et qui s'est servi de l'influence et du pouvoir que lui donnait cette charge pour exciter le tumulte et créer le désordre, au lieu de maintenir le silence et l'ordre et de rendre une justice impartiale comme doit faire toute personne placée en pareilles circonstances.

Un toy bien connu qui se trouvait à l'Assemblée ayant été interrogé par quelqu'un sur ce qu'il pensait de M. Papineau « je l'aime beaucoup, répondit-il, parce que j'espère qu'il va diviser les Canadiens assez pour que nous n'ayons pas la peine de nous en mêler. » Le célèbre Luc-Michel Cressé, de mémoire ténébreuse, parait être de même opinion. Il était présent sur l'estrade à côté de M. Papineau, et paraissait enthousiasmé. Je ne sais pas s'il était excité par l'espoir de devenir un second fois magistrat stipendié, et de faire de nouveaux feux de joie, à l'occasion de l'exécution de nos compatriotes, ou si c'était simplement par sympathie pour le parent de son bien-aimé collègue et associé, l'éteignoir de St. Martin.

M. Turcotte serait venu parler contre M. Papineau, mais il a avoué que son parti politique, à lui M. Turcotte, donnerait tant de prise à la réplique qu'il n'a pas voulu s'y exposer.

UN DU COMTÉ. Comté de St. Maurice, 7 juin 1848.

CANADA.

QUÉBEC, 13 JUIN, 1848.

NOUVELLES D'EUROPE

DE 8 JOURS PLUS RÉCENTES PAR L'ACADIA.

IRLANDE.—L'Irlande était en trouble, les clubs des ouvriers paraissaient dans les rues et avaient de temps à autre des rixes avec la police à Dublin. Tout le pays était en joie en apprenant que le jury ne s'accordait pas dans l'affaire de Meagher et Mitchell. On craignait que le gouvernement ne fit le tirage du jury dans l'affaire de Mitchell. Le rappel languissait.

FRANCE.—Il y avait plus de tranquillité aux dernières dates. Il y avait eu cependant des troubles dans les provinces. La grande fête s'était passée tranquillement à Paris; mais il y avait eu de désaccord sur quelques mesures particulières entre l'Assemblée nationale et les membres du gouvernement.

Il y avait bruit que Lamartine et Ledru-Rollin résigneraient et seraient placés à Maras et Arago. A Toulon il y a eu une collision entre les troupes et le peuple. Celui-ci s'est emparé de l'arsenal mais en a été subsequmment chassé avec perte. ALLEMAGNE.—L'Allemagne est loin d'être en paix. L'empereur et l'impératrice d'Autriche se sont sauvés secrètement le 17. Le projet d'établir une république a manqué. L'empereur est revenu à Vienne le 19.

ITALIE.—Il y avait eu une grande insurrection à Naples. La ville fut presque détruite, 400 soldats y sont péris. La garde nationale a été débandée, et un ministère a été formé.

ESPAGNE.—Le gouvernement a renvoyé Bulwer, le ministre britannique qui était arrivé à Londres où cet événement avait été beaucoup d'excitation. POLOGNE.—Les Polonais avaient été défaits avec perte considérable à Posen.

HAUT ET BAS-CANADA.

STATISTIQUES.

Nous désirons attirer l'attention de nos lecteurs sur des chiffres qui devront les mettre en état d'apprécier sagement la question importante de la réforme électorale; il est essentiellement à désirer pour le bonheur du Bas-Canada que la solution de ce problème social se fasse au moyen de chiffres positifs plutôt que par des théories spéculatives.

En 1829 la population du Haut-Canada était de 200,000; en 1842, treize ans après, elle était de 500,000. En 1855 et avant la fin d'un autre parlement, elle sera donc, si l'augmentation continue dans le même rapport (et il n'y a pas lieu d'en douter à la vue du flot de l'émigration qui va progressant chaque année,) elle sera donc de 1,250,000.

Le Bas-Canada, en 1831, avait 512,000 habitants; en 1844, treize ans après, seulement, 693,000. Suivant un semblable rapport il comptera donc en 1857, environ 950,000 ames. Quelques années plus tard la population du Haut-Canada doublera la nôtre, et avant l'époque fixée pour une nouvelle élection générale, c'est-à-dire avant l'époque où l'on pourrait faire les élections sur la base désirée, le Haut-Canada aurait plus d'habitants que le Bas-Canada, et conséquemment droit à plus de représentants.

Il n'y a rien là que de conforme à la marche habituelle des événements et à leurs causes naturelles; il n'est pas au pouvoir de l'homme de contrôler. Le Bas-Canada croit comme les États limitrophes, le New-Hampshire, le Vermont, et si peu peut-être un peu plus vite; tandis que le Haut-Canada suit à peu près la progression des États du Ouest dont il a le climat et le sol magnifiques.

En présence de ces chiffres irréconciliables, ne peut-on pas dire, sans vouloir préjuger la solution à laquelle nous désirons que nos lecteurs en viennent par eux-mêmes, que ceux qui veulent pour les deux provinces la population pour base de la représentation, travaillent avec une ardeur malheureuse à l'asservissement des Canadiens-français et à la ruine de leur nationalité? Nous les prions instamment d'ouvrir les yeux et de mesurer l'abîme, s'ils sont animés d'un sentiment plus noble que l'égoïsme, la haine, la jalousie ou l'amour propre de ce pays.

On nous crie sans doute que nous sommes ennemi de la réforme électorale, tandis que nous la voulons de toutes nos forces, si non plus rationnelle, du moins plus équitable que la leur pour le Bas-Canada, auquel la justice absolue serait dans le présent et dans l'avenir une désastreuse injustice. Si nous allions proposer la population comme base de la représentation et que le Haut-Canada, appuyé sur l'accroissement prodigieux de sa population, nous prit au mot, nous ferions un acte de justice absolue, nous ferions comme le cultivateur qui se ruine par d'interminables procès, pour gagner six pouces de terrain qui lui appartient justement; mais nous ne rendrions pas justice au Bas-Canada; la summa jus summa injuria de la loi s'applique avec une égale justice aux questions politiques et sociales. Avec la justice absolue, la justice arbitraire, nous ne rendrions pas justice au Bas-Canada, placé depuis huit ans dans une infériorité politique par rapport au Haut-Canada. C'est donc la justice retributive qui nous faut et que nous devons exiger comme base de la représentation nationale. Nous voulons avoir droit de dire au Haut-Canada: « malgré l'infériorité de votre nombre, vous avez comté autant que nous politiquement, souffrez maintenant, pour que la justice serve à tout le monde, que nous, minorité, comptons autant que vous, majorité, dans la représentation. »

Y a-t-il un homme dans le Bas-Canada qui, sachant que la population de Haut-Canada dépasse la nôtre, voudrait consentir à accepter la population comme base de la représentation? Non, assurément, non; car si un tel homme existait, il ne serait pas l'ami de son pays. Eh! bien, nous prions les hommes qui demandent le plus ardemment la réforme électorale, tous ceux qui aiment sincèrement leur pays, de méditer avec calme et sérénité les chiffres que nous venons de soumettre à leur jugement, en dehors de tout préjugé et de toute préoccupation.

Qu'on nous permette maintenant de dire comment, à notre sens, la réforme électorale pourrait être utile au Bas-Canada.

Il y a dans les deux provinces réunies douze bourgs pourris, huit dans le Haut, quatre dans le Bas-Canada. Premièrement, faites disparaître ces douze centres de corruption et d'asservissement au pouvoir quel qu'il soit; c'est une force proportionnelle que vous acquérez au parti libéral et à l'indépendance législative. Deuxièmement, doublez ou à peu près la représentation populaire; par ce moyen vous rendrez la corruption moins possible, puisque la majorité et la minorité, de quelque côté qu'elles se trouvent, seront toujours plus distantes l'une de l'autre, et qu'il est toujours plus difficile d'acheter dix hommes que d'en acheter trois, surtout avec les moyens exigus qui sont à la disposition de notre gouvernement. Troisièmement, enfin, comme les grands centres sont pour le parti libéral dans le Haut-Canada, et Canadiens-Français dans le Bas-Canada, les idées libérales acquerront de la force dans le premier, et la nationalité franco-canadienne aura plus de largeur et plus de représentation comparative dans le second.

De cette manière, non seulement nous nous tenons dans les limites du programme du comté constitutionnel de la réforme et du progrès, mais encore nous serons plus efficacement le pays, que si nous demandions des choses impossibles, ou destructives.

M. Drummond est nommé solliciteur-général pour le Bas-Canada. Cette nomination devra être populaire en autant que M. Drummond a rendu au pays des services inappréciables. En 1837, il peina avant d'être admis au barreau, et il se livra avec intrépidité à la défense de nos compatriotes devant une cour martiale, cruelle et sanguinaire. Pendant que la société toute entière tremblait à l'aspect de la hache toujours prête à s'abattre et à frapper des victimes innocentes, M. Drummond se plaça entre la victime et le bourreau, et plus d'une fois sa touchante et plaintive parole, a fait vibrer dans le cœur du tyran la corde de la compassion et de l'humanité. Depuis il n'a cessé de servir le parti libéral avec une efficacité qui fait honneur à ses convictions, n'ayant jamais compté ses sacrifices pécuniaires qui vont bien au-delà de ce que pourrait lui procurer les faibles émoluments de sa nouvelle charge.

Nous donnons dans la première page la première partie du quatrième et dernier manifeste de M. Papineau. Nous ne voulons pas nous engager à reproduire de même tous les écrits dont l'ex-orateur pourra plus tard gratifier le pays, ils absorbent trop de place. D'ailleurs le public en a assez vu pour connaître la pensée et la manière de M. Papineau, il peut maintenant juger si le langage insultant et grossier dont il se sert à l'égard de ceux qui ont le malheur de ne pas penser comme lui, n'est propre, malgré la meilleure volonté possible, chez ceux qui en sont les objets à donner aux deux côtés de la question un caractère de personnalité que nous n'aimons pas sans cela. Nous nous abstiendrons encore cette fois d'apprécier ce quatrième écrit de M. Papineau, la lecture seule de ce document devant lui servir infailliblement de contre-poison. D'ailleurs nos lecteurs auront prochainement la noble et paisible réponse du héros de Saint-Denis.

Dans cet écrit de M. Papineau, que nous reproduisons aujourd'hui, l'ex-orateur n'a pas tenté de nier qu'il fut l'auteur de la malheureuse insurrection de 1838. Le Dr. Nelson le défie de montrer l'ordre écrit qui lui enjoignait de fuir de St. Denis durant que ses compatriotes venaient leur sang pour sa défense personnelle; et il ajoute que lorsque M. Papineau était à Paris, il lui fit demander un certificat de courage par un ami commun. Ces choses sont pénibles à dire; mais quand un homme de l'héroïsme et de l'abnégation du Dr. Wolfred Nelson, est

amassé ignominieusement par des personnes auxquelles il a sauvé la vie et qu'il est obligé de choisir autre elles et le pays, n'est-il pas justifiable de dévoluer des feux qui en rappelant le passé peuvent prémunir contre les maux de l'avenir.

Chaque écrit du Canadien nous révèle de plus en plus l'esprit qui anime ce journal. Encore un peu de temps, il sera en guerre ouverte contre l'Administration, et cela avant même qu'elle ait eu l'occasion de prouver que ses intentions sont mauvaises. Il y a des insinuations perfides et de la mauvaise foi excessive dans tout ce qu'écrit le Canadien. Il prête aux autres des opinions et des pensées, et il base là-dessus son raisonnement, comme si les choses existaient réellement.

Nous sommes connus du public tout autant que le rédacteur du Canadien, et l'on sait parfaitement que ce que nous écrivons n'est pas de l'inspiration d'autrui. Nous n'agissons pas d'après nos propres inspirations, et ne connaissons nullement ni l'avis ni l'intention de connaître les intentions de l'Administration. Ce que nous voulons c'est de mettre cette Administration, de notre choix, en état de procurer le plus de réformes et d'améliorations utiles au pays; ce sentiment n'est ni méprisable ni servile, ce nous semble. Le Canadien lui, ne comprend pas que l'on puisse maintenir, pour l'utiliser, un ordre de choses qui l'on veut édifier, et conserver en même temps son entière indépendance d'action vis-à-vis de ce même ordre de choses.

Nous avons de notre propre impulsion demandé des docks dans la rivière Saint-Charles; nous les demandons depuis tantôt trois ans; nous les avons donc demandés sous l'ex-administration. Parce que nous sommes au pouvoir, le Canadien croit-il que nous n'aurons pas l'indépendance de vouloir et de demander ce qui est utile? Le Canadien veut insinuer que nous donnons à entendre qu'il faut absolument pétitionner pour obtenir les améliorations qui intéressent tout le pays. Il n'y a que le Canadien qui méconnaît, non seulement le droit, mais le pouvoir des pétitions. Si nous l'avions connu autant que le Haut-Canada, nous serions plus riches que nous ne sommes aujourd'hui. M. Labouche propose au parlement anglais de rendre libre la navigation du St. Laurent, cependant les citoyens de Montréal font une assemblée pour demander cette amélioration importante, et le Canadien les approuve.

Ce qui prouve le mauvais vouloir du Canadien envers l'Administration, c'est qu'il lui reproche d'avoir répondu par la bouche de l'un de ses membres, que des améliorations « seraient impossibles tant que le crédit provincial n'aurait pas été rétabli; » comme si cette fausse position financière devait durer toujours, et comme si l'Administration actuelle était coupable des prodigalités de sa devancière.

Le Journal ne qualifie pas d'utopie irréalisable la réforme électorale, seulement il la veut comme ne la veulent pas ceux qui ont plus de désir d'agir que de servir efficacement leur pays, comme on peut le voir dans une autre partie du Journal.

Une assemblée était convoquée à Montréal par le maire, à la requête d'un grand nombre de citoyens, dans le but de discuter ou plutôt d'activer l'objet important de la liberté de la navigation. Nous applaudissons au zèle infatigable des marchands de Montréal; nous prions en même temps ceux de Québec de ne pas dormir lorsque cette mesure, si elle passe devra nous servir à nous, québécois, encore plus qu'aux habitants de la nouvelle capitale. Québec sera le grand port de mer pour toutes les nations; nul autre lieu ne peut le remplacer, la nature l'ayant fait pour cela.

Nos lecteurs se rappelleront que M. Glackemeyer avait dit dans une assemblée du Faubourg St. Jean, convoquée dans le but soit d'annuler, soit de modifier la corporation, qu'il se laissait poursuivre, ne voulant pas payer la taxe municipale, et que son avocat et lui étaient d'opinion qu'il allait gagner. Les moyens de défense étaient ceux-ci, que le temps fixé pour faire la cotisation étant passé, le conseil ne pouvait exiger le restant de cette cotisation. Les magistrats ont décidé contrairement aux espérances de M. Glackemeyer et le jugement suivant a été rendu par eux en faveur de la corporation.

« Le droit de lever des taxes est donné par le statut, » sans ce droit la corporation serait une nullité, et il deviendrait impossible de satisfaire aux besoins locaux les plus indispensables. « Le mode ou plutôt le temps pour prélever cette cotisation est prescrit par l'acte. Cette prévision est uniquement une direction, et non un privilège en faveur du débiteur; c'est un pouvoir donné au conseil de clore sa cotisation dans un certain temps, de manière qu'aucun citoyen ne peut prétendre que la dette n'est pas exigible, aussitôt que la cotisation est faite. « En principe général, il est très certain que l'exécution de temps accordée par le créancier, ne pourrait pas être invoquée comme défense par le débiteur.

« Le conseil n'a pas déchargé et ne peut pas décharger la dette; mais il a accordé une indulgence, laquelle n'est pas incompatible avec la loi, et qui ne peut pas être invoquée par le débiteur. Le conseil avait droit en vertu de la loi dans un espace de temps encore plus limité, pour l'avantage des citoyens et à étendre ce temps. Il ne peut assurément pas par là perdre son droit de taxer, ou le débiteur ne peut pas refuser de payer en conséquence de cette extension. »

(Pour le Journal de Québec.)

Monsieur le Rédacteur,

En énumérant les injustices dont M. Papineau s'est rendu coupable sous l'ancienne constitution, votre correspondant a commis une erreur peu capitale, mais il a fait une omission importante qui laisse une lacune dans le caractère de l'ex-orateur. C'est dans le comté de Rimouski et non dans celui de Kamouraska que le pont, dont le bois a pourri sur la place, devait être bâti. Lorsque M. Taché (actuellement l'honorable J. B. Taché,) pria M. Papineau qui tenait dans ses mains les destinées du pays, de remplir sa promesse de l'année précédente, puisque ses électeurs avaient rempli les conditions imposées par lui, M. Papineau répondit « que c'était un mauvais principe que de voter de l'argent, pour des améliorations de cette sorte. » M. Taché lui répliqua, « que ses principes étaient bien variables, puisque, trois jours auparavant, il s'était fait voter £5,000 pour la Petite Nation, sur sa signature. » Comme on le voit, le principe de M. Papineau était égoïste à l'exces.

(Pour le Journal de Québec.)

Monsieur le Rédacteur,

En énumérant les injustices dont M. Papineau s'est rendu coupable sous l'ancienne constitution, votre correspondant a commis une erreur peu capitale, mais il a fait une omission importante qui laisse une lacune dans le caractère de l'ex-orateur. C'est dans le comté de Rimouski et non dans celui de Kamouraska que le pont, dont le bois a pourri sur la place, devait être bâti. Lorsque M. Taché (actuellement l'honorable J. B. Taché,) pria M. Papineau qui tenait dans ses mains les destinées du pays, de remplir sa promesse de l'année précédente, puisque ses électeurs avaient rempli les conditions imposées par lui, M. Papineau répondit « que c'était un mauvais principe que de voter de l'argent, pour des améliorations de cette sorte. » M. Taché lui répliqua, « que ses principes étaient bien variables, puisque, trois jours auparavant, il s'était fait voter £5,000 pour la Petite Nation, sur sa signature. » Comme on le voit, le principe de M. Papineau était égoïste à l'exces.

M. le Rédacteur, Avec quel dédain et quel mépris le Canadien traite-t-il le parti qui vient de triompher par une comte majorité contre son principe et son travail de démolissement. On dirait qu'il ignore dans son aveugle fureur que la plupart de ceux qui lisent et qui paient se trouvent dans ce parti respectable par son nombre, son intelligence et sa fortune. Il est bien permis à un journaliste d'avoir une opinion; mais permis à un journaliste systématiquement la majorité de ses concitoyens, c'est là un procédé qui ne peut qu'irriter justement; pour y tenir il faudrait être bâti de briques mieux cuites que celles de l'usine de St. Pierre. Hormis qu'on pardonne par pitié à la rage du vaincu brisé dans ses projets de démagogie.

Tout récemment un citoyen de cette ville, disait à un spéculateur politique à la manière des Brown, et des Girard: « Vous êtes un fourbe; ce que vous voulez, c'est le désordre. C'est bon pour vous qui ne possédez rien, qui êtes fournisseur, communisme, socialiste et radical à la manière des Suisses; vous n'avez rien à perdre. Mais nous nous avons acquis quelque chose à la sueur de nos fronts et nous aimons à le conserver. » Si je suis plus pauvre que vous aujourd'hui, peut-être que je serai plus riche que vous demain, répondez tout homme plein de colère. « Qui répliqua le premier; vous pouvez tout bouleverser, vous vous enrichirez d'un coup de travail et des dépouilles d'autrui. Je vous comprends; mais nous prendrons bien garde de vous prévenir. »

A entendre le Canadien, on dirait qu'il est si patriote qu'il n'aurait pas voulu, pour son candidat M. Légaré, d'une seule voix tory. Pourquoi donc a-t-on été trouver M. Connolly, celui qui n'ignora pas l'effrayante diabolique conviction que bientôt les Canadiens-français disparaîtraient de ce sol, qu'ils étaient de bons serviteurs, mais de mauvais maîtres; et l'a-t-on prié avec instance d'employer son influence en faveur de M. Légaré? Ceux qui peuvent employer de tels hommes pour triompher ont-ils droit de jeter la pierre à ceux qui s'unissent pour faire réussir un principe accepté par eux tous? C'est de la comédie de bas étage.

VÉRITÉ.

ACCIDENT. — Un correspondant de Saint-Joseph de Beauce nous écrit en date du 5 du courant, une lettre dont voici un extrait :

« Un particulier de la paroisse avait à ses frais résolu de construire un pont sur des chevalets pour traverser la rivière Chaudière. Le 3 du courant (samedi dernier) l'ouvrage était à peu près terminé, un des chevalets qu'on voulait soulever fit basculer les pièces qu'il supportait, ce qui entraîna la chute de la plus grande partie du pont. Les ouvriers qui y travaillaient furent précipités dans la rivière, et, dans leur chute, furent atteints par les poutres et autres matériaux. Trois d'entre eux furent horriblement blessés et requirent, au rivage même, les secours de la religion. Les autres plus ou moins contusionnés en furent quittes à prendre un bain. »

« Les magistrats de notre paroisse tiennent toujours dans leur détermination à ne pas accorder de permis aux cabareteurs pour vendre des boissons. Ceux des paroisses voisines, dont ils devaient attendre un plus noble et plus généreux concours, ont forcé à leur parole et ont accordé en usant il est vrai de moyens détournés, des licences! Il est malheureux qu'un magistrat pour conserver une popularité qui contribue bien peu au maintien du decorum, fasse volte-face à ceux auxquels il s'est engagé. Quoiqu'il en soit de ces poissons qui, aimant à nager en toute sorte d'eau, le nombre des auberges est considérablement diminué en cette partie du comté. Encore quelque effort et bientôt on ne verra plus dans nos campagnes autrefois si paisibles de ces auberges qui sont autant d'écoles de démoralisation et que nos pères nous faisaient regarder comme la cause des fléaux que le ciel nous inflige. »

Les tontres se vendaient ce matin sur le marché de la Haute-Ville, un écu la douzaine; les œufs, 11 et 12 sous; le beurre frais 22 sous la livre; le sucre 7 et 8 sous la livre; les pommes de terre, 3s. le minot; les raves, 4 sous la botte.

PORT DE QUÉBEC.

ARRIVAGES.

13 juin.

Brick Henry Dawson, Geoparde, Liverpool, 15 avril à Le Mesurier, lest, pilote Jean-Baptiste Asselin. Brick Brown, Wilson, de Sunderland, 13 avril à l'ordre, charbon, pilote Paul Blouin, Ier. Barque Jane Lowden, Longford, de Liverpool, 15 avril à G. B. Symes & Co, lest, pilote Valentine Goudreau. Brick Amethyst, Carter, Dartmouth, 9 avril d'Ingram & Co, lest, pilote Jean Pelletier. Old Rapp, Turner, Shields, 8 avril à A. Gilmour & Co, lest, pilote Peter Chapman. Cowslip, Bruce, Newcastle, 14 avril à G. B. Symes, charbon, pilote Alexis Roy. Wilson, Stoop, de Liverpool, 20 avril à J. Torrance & Co, cargaison générale, pilote Narcisse Clavel.

4. Brick Jane, Allen, de Newcastle, 11 avril à P. Anderson, charbon, pilote Charles Wagner. —Congres, Lester, de Westport, 23 avril à P. Anderson, lest, 152 passagers, pilote David Petitgrew. —Pallus, Lestar, de Newcastle, 6 avril à W. Stevenson, charbon, pilote Eusèbe Thivierge. —Retriever, James, de Liverpool, 12 avril à G. B. Symes & Co, cargaison générale, 162 passagers, pilote Jean Marceaux. Barque Jolu, Hutchens, de New-York, 16 mai à G. B. Symes & Co, lest, pilote Robert Demors. —Emma, Spicer, de Plymouth, 23 avril à C. E. Levey & Co, lest, pilote Alexis Vézina. —Hindoo, Hughes, de Boston, 19 mai à G. B. Symes & Co, lest, pilote Gilbert Baillargeon. Brick Vanguard, Carr, Mantanzas, Ier mai à G. B. Symes, mélasses, pilote Louis St. Marc. Goëlette True Friend, Godier, de Pietou, 23 mai à G. B. Symes & Co, charbon, 4 passagers. —Mary Sarah, Bouchard, d'Halifax, 14 jours, à G. B. Symes & Co, cargaison générale. —Brothers, McKenzie, de New London, 24 mai à G. B. Symes & Co, lest, 110 passagers.

5. Brick Shannon, Chaffey, 6 avril de Portsmouth, à Le Mesurier & Co, lest, pilote Joseph Poullet. —Louisa Margaretta, Griffiths, 11 avril de Londres, à H. & E. Burstall, lest, pilote Marcel Côté. Barque Jessie, Kelly, 25 avril de Sligo, à ordre, 6 passagers de chambre et 191 d'entrepont, pilote P. Gaudron dit Laroche. 6. Goëlette Briton, McKenzie, 20 mai du Pr. Ed. Island, à ordre, lest. Navire, Cottier, 23 mai de New-York, à Sharples & Co, lest, George Sauter. Barque Glasgow, Ritchie, 23 avril de Hull, à A. Gilmour & Co, lest, pilote Charles Dion. Brick Lune, Andrews, 27 avril de Bideford, à H. & E. Burstall, lest.

7. Barque Cashmere, Paton, 30 avril de Sligo, à T. Kelly, charbon, 178 passagers, pilote Pierre Toussaint.

—British, Irvin, Ier mai de Brest, à W. J. C. Benson, lest, pilote David Ballantyno. Brick Neptune, Miller, 13 avril de Sunderland, à J. H. Joseph & Co, charbon, pilote Edouard Antil dit St. Jean.

—Wilkinson, Burton, 20 mai de Boston, à G. B. Symes & Co, lest, pilote Eucher Bernier. —Champion, Douglas, 14 avril de Bordeaux, à Le Mesurier & Co, lest, Henry Verrault. Barque Hannah, Cartlett, 25 avril de Cadix, à H. J. Noad & Co, vin et sel, pilote James A. Dick. —Caledonia, Bonet, 30 avril de Hull, à H. & E. Burstall, lest, pilote Ovide Lachance. Brick Symmetry, Bell, 30 avril de Rochefort, à ordre, lest, pilote Frs. Xavier Pepin dit Lachance.

8. Navire Miltiades, Groom, 28 avril de Belfast, à G. H. Parke & Co, cargaison générale, 315 passagers, pilote F. M. Bouchard. Barque Bolivar, White, 2 mai Waterford, à ordre, lest, pilote Pierre Charest. —Jenny Johnston, Attride, 24 avril de Tralee, A. Gilmour & Co, lest, 198 passagers, pilote Jean-Baptiste Baquet. —Aurora, Hunter, 27 avril de Hull, à G. B. Symes & Co, charbon, pilote Frs. Baquet dit Lamontagne, 2d. —Susan & Sarah, Seymour, 26 avril d'Aquila, à ordre, lest, pilote Fabien Caron.

Brick Royalist, Campbell, 27 avril de Newry, à C. E. Levey & Co, lest, 118 passagers, pilote Jean-Baptiste Gaudin. —Neptune, Lambert, Ier mai de La Rochelle, à Gilmour & Co, lest, pilote Malcolm Smith. —Scipio, Guiggis, 27 avril de T.-N. à ordre, lest, pilote Jean Poullet. —Ellen, Tillman, 19 avril de Newhavee, à ordre, lest, pilote 277. —Royalist, Lawson, 20 avril de Sunderland, à C. E. Levey & Co, charbon, pilote Alexandre Chamberland. Goëlette Ebenezer, Pollot, 21 avril de Jersey, à W. & A. McLimont, cargaison générale, 22 passagers, pilote François Côté. Barque Britannia, Eggleston, 28 avril de Sunderland, à C. E. Levey & Co, charbon, pilote Elie Normand.

—Countess of Durham, Burrows, 4 mai de Cuba, à J. W. Leycraft, cargaison générale, pilote Vital Chamberland.

A MESSIEURS LES ÉLECTEURS DE LA CITÉ DE QUÉBEC.

MESSIEURS, Vous venez de faire triompher un principe politique que vous chérissez parce qu'il est le plus sûr garant de vos intérêts matériels et sociaux.

Vous avez prévu l'effet moral qu'aurait cette élection, et vous avez immédiatement mis de côté toute considération personnelle pour ne considérer que le principe. Il vous fallait confier votre mandat à quelqu'un qui partageât vos opinions et vos affections politiques; et nonobstant toutes considérations, à moi seules défavorables, vous avez bien voulu m'honorer de ce titre de confiance. Je dois déclarer que rien au monde n'eût pu me décider à me présenter, surtout lorsqu'un ami que j'estime, était sur le point de profiter de l'effet de cette élection pour agiter le pays à outrance et miner l'ordre de choses actuel, en renversant du pouvoir des hommes si justement revêtus de l'estime et de la confiance publiques.

Agrez mes remerciements les plus sincères, vous tous qui venez de me donner une marque si éclatante de votre confiance; je vous les dois ces remerciements et je les fais bien cordialement à vous tous, messieurs, qui avez combattu par votre influence et par votre raison des préjugés qu'ont voulu soulever des agitateurs inopportuns; je les dois à mes concitoyens de toutes origines qui se sont réunis tous dans la défense d'un grand principe, la paix qui peut seule nous conduire à la prospérité, aux réformes et aux améliorations dont le besoin se fait si vivement sentir, dans notre ville et dans notre district de Québec.

Je dois mes remerciements à M. Ross pour sa conduite si libérale et à ses partisans pour leur désintéressement en consentant à la résignation d'un homme de talents supérieurs, et en se mettant par là en position de faire triompher le principe pour lequel nous luttons en commun. Nos libéraux concitoyens Irlandais ont surtout droit à mes plus vives sympathies pour l'entier dévouement qu'ils m'ont si généreusement montré dans cette occasion comme dans plusieurs autres.

On avait soulevé des préjugés au sein de la classe ouvrière, contre moi et contre ceux qui appuient mon élection; cependant j'ai été supporté par la presque totalité des maîtres-ouvriers, des maîtres et chefs de chantiers, et d'un grand nombre d'ouvriers les plus respectables. A eux tous et à un grand nombre des hommes respectables qui n'ont pu voter faute de place et de temps, je prends cette occasion d'exprimer ma gratitude la plus profonde. Quant aux plaintes de corruptions que l'on a faites en quelque endroit, et aux insinuations qu'avaient plus de temps on aurait eu une majorité sur nous, il faut les apprécier à leur juste valeur; il faut bien que celui qui a le dessous ait au moins la consolation de pouvoir dire que s'il avait été vainqueur il n'aurait pas été vaincu. Les faits sont connus de tous, dans cette ville, et pour ceux qui sont au loin, il leur suffit de lire ma majorité qui le premier jour n'était que de 67, était de 473 à la fin du second jour; un troisième jour son encore augmenté considérablement cette majorité.

Maintenant je pris ceux qui m'ont supporté comme ceux qui ont voté contre moi de remarquer que je suis le représentant des uns et des autres; qu'ils ne sont tous égaux et que je serai toujours prêt à leur rendre service indistinctement. Votre très humble et très dévoué serviteur, F. X. MÉTHOT.

Québec, 10 juin 1848.

PRENEZ GARDE A LIMPOSITION.

Plus la valeur d'une découverte est grande plus elle est appréciée du public, et d'autant plus que ce public est susceptible d'être trompé par les imitations trompeuses d'hommes ignorants, et ont été tués et malades, qui, comme les frères dans la rue, n'ont ni l'habileté ni l'expérience de penser ou d'agir pour eux-mêmes, mais sont entraînés et enrichissent du travail d'autrui.

Les succès extraordinaires que cette médecine dans la maladie des poux, et les cures singulières qu'elle a opérées ont naturellement attiré l'attention de plusieurs médecins, ainsi que celle de toute la fraternité des charlatans, et ont engagé un grand nombre de copieurs à fabriquer de fausses copies de cet ouvrage, comme le bannissement de ces mêmes copies et de leurs apparences, comme le bannissement de ces mêmes copies, appelés, « Certaines saignées et goudron; » « Sirop de cerise; » « Sirop composé de saignées sauvages; » etc. Ces noms de plusieurs autres compositions, auxquels ils attachent une longue chaîne de prouffes, mais desquels nous recommandons toute confiance. Le baume de cerises sauvages de Wistar peut seul guérir les maladies. Ne vous laissez pas tromper.

Il n'en est pas de véritable, s'il n'est signé I. BUTTS, sur l'enveloppe.

A vendre en gros et en détail, chez Joseph Bowles et John Munson & Co., Québec, et chez la plupart des pharmaciens en Canada. Québec, 13 juin 1848.



Aux abonnés DE LA REVUE DE LEGISLATION ET DE JURISPRUDENCE. Les propriétaires de la Revue de Législation et de Jurisprudence se proposent d'en continuer encore pour un an la publication...

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROCH, THOMAS LARIVIÈRE, RUE DES FOSSES, SAINT-ROCH.

L'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant épuisé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin...

NOUVELLE ANNONCE. PETIT TRAITÉ DE GRAMMAIRE ANGLAISE, A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES.

Ce petit ouvrage que la presse française et anglaise du pays vient d'accueillir en termes flatteurs pour l'auteur, va décidément prendre la place qu'il mérite dans nos maisons d'éducation d'élite...

A VENDRE A la librairie de ce Journal: QUELQUES exemplaires reliés de la Revue de Législation et de Jurisprudence, Ire et 2e années.

AVIS. Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Dame Baptiste Lépine, de St. Roch, Boulevard, sont priées de les envoyer au sousigné...

A vendre. UNE MAISON en pierre, à trois étages, en très bon ordre, située à l'entrée de la rue St. Joseph, Haute-Ville, entre la propriété de F. Buisson, etc.

Nouvelle CHAPELLE, 22, RUE LA FABRIQUE, W. H. ASHWORTH & Co. Place du marché de la Haute-Ville, Québec.

Place du marché de la Haute-Ville, Québec.

22, RUE LA FABRIQUE, W. H. ASHWORTH & Co.

Place du marché de la Haute-Ville, Québec.

Appellent respectueusement l'attention publique sur leur assortiment actuel considérable de CHAPEAUX de Castor et de Satin pour Messieurs, importés l'automne dernier, renfermant tout ce qu'il y a de nouveau en fait de mode, de goût et de texture...

FAHNESTOCK'S VERMIFUGE. A SURE REMEDY FOR WORMS. Cette préparation a maintenant été soumise au public depuis plus de vingt ans. Son grand mérite intrinsèque en a obtenu la vogue et le recours à son emploi...

MONTREAL TRANSCRIPT AND Commercial Advertiser. est publié tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, au prix très bas de douze schellings et demi par année, payable invariablement d'avance.

Le docteur ROY a établi son bureau au numéro 23 rue du Palais. MICHEL PATRY, Architecte, demeure maintenant rue St. Joseph, maison de M. Prevost, paroisse de St. Roch de Québec.

JOS. LAURIN, NOTAIRE. A TRANSPORTÉ son bureau dans le second étage de la maison de Jos. Tourangeau, Ecr. sur le marché St. Paul.

PETIT MANUEL De la Société de Tempérance. Ce livre dont il reste à peine quelques centaines d'exemplaires, sur des milliers qui ont été vendus dans le court espace d'une année...

CERTIFICAT DU MAIRE DE LA CITÉ DE LANCASTRE. MM. Fahnestock et Cie. Plusieurs de ma famille souffrant des symptômes apparents des vers, m'adressant à faire l'essai de différents remèdes...

AVIS. AYANT été nommée exécuteur testamentaire de Dame Marie-Louise Bégin, veuve de feu Louis-Abram La-gueux, écuyer, de Québec, je prie toutes les personnes qui doivent à la dite succession...

O. GIROUX, M. D. Pharmacien, Chimiste, Droguiste, &c. No. 2, RUE LA FABRIQUE. Le Dr. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure près de chez le Dr. Rousseau.

ESSAI D'ANALYSES GRAMMATICALES, PAR M. BERTHELOT, AVOCAT, M. P. P. Edition Nouvelle. à vendre à la librairie de ce Journal, et à la librairie de MM. Crémazie, rue Ste. Famille.

LIBRAIRIE 'AUGUSTIN CÔTÉ & Co. PRES L'ARCHEVÊCHE, A QUÉBEC. On trouvera à cette librairie un choix de livres d'Offices et de Plecte, reliés avec luxe et autrement, bien propres à faire des cadeaux du nouvel an.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE CALCUL DIFFÉRENTIEL ETC. UN VOL. IN 8°, DE 126 PAGES, AVEC FIGURES. Quelques exemplaires à vendre à la librairie de MM. Côté & Cie., et à celle de MM. Crémazie, rue la Fabrique.

A VENDRE. UNE terre située à l'Ange-Gardien, de 12 perches et demie de front sur une lieue et demie de profondeur, bornée d'un côté par le fleuve St. Laurent.

FRANÇOIS BARBEAU, PEINTRE-ENTREPRENEUR. No. 99, Rue Ste. Geneviève, Québec St. Jean. J. O. VALLIÈRES, menuisier, chaiseur, ébéniste, etc. rue St. Valier, à quelques pas du pied de la cité à Côté.

LIBRAIRIE 'AUGUSTIN CÔTÉ & Co. PRES L'ARCHEVÊCHE, A QUÉBEC. On trouvera à cette librairie un choix de livres d'Offices et de Plecte, reliés avec luxe et autrement, bien propres à faire des cadeaux du nouvel an.

LIBRAIRIE 'AUGUSTIN CÔTÉ & Co. PRES L'ARCHEVÊCHE, A QUÉBEC. On trouvera à cette librairie un choix de livres d'Offices et de Plecte, reliés avec luxe et autrement, bien propres à faire des cadeaux du nouvel an.

A VENDRE A LA LIBRAIRIE DE CE JOURNAL, Prés l'Archevêché: Semaine Sainte, ou Office de la Quinzaine de Pâques, à l'usage de Rome. AUSSI, Au profit de la Société St. Vincent de Paul, Abrégé de ce que tout Chrétien doit savoir, croire et pratiquer pour être sauvé, suivi d'un extrait du Rosaire Vivant.

AVIS. Toutes personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de M. BERTHELOT, Ecuyer, sont priées de les adresser à la dite succession, de solder aussitôt.

M. BILODEAU, marchand de Provisions, Basse-Ville, rue St. Pierre, no. 2, même place ci-devant occupée par lui-même pendant plusieurs années. M. le docteur GUYER tient son bureau dans la maison de M. Dugal, rue St. Valier, près la barrière.

LIBRAIRIE 'AUGUSTIN CÔTÉ & Co. PRES L'ARCHEVÊCHE, A QUÉBEC. On trouvera à cette librairie un choix de livres d'Offices et de Plecte, reliés avec luxe et autrement, bien propres à faire des cadeaux du nouvel an.

LIBRAIRIE 'AUGUSTIN CÔTÉ & Co. PRES L'ARCHEVÊCHE, A QUÉBEC. On trouvera à cette librairie un choix de livres d'Offices et de Plecte, reliés avec luxe et autrement, bien propres à faire des cadeaux du nouvel an.